

COMMUNIQUE DE PRESSE

Avignon, le 29 septembre 2020

COVID 19 : EVOLUTION DES INDICATEURS SANITAIRES DANS LE DEPARTEMENT DE VAUCLUSE, LA SITUATION DEMEURE TRES PREOCCUPANTE.

Depuis le début septembre, le département de Vaucluse est en zone d'alerte en raison de la circulation active du virus.

1. Les chiffres communiqués par Santé Publique France pour le Vaucluse témoignent d'un niveau toujours élevé de circulation du virus qui se traduit par un niveau très élevé d'occupation des capacités d'accueil COVID en réanimation et par une nette augmentation des décès :

- **Le taux d'incidence¹ s'élève désormais à 77 cas pour 100 000 habitants,**
- **3 personnes sont décédées au cours de la semaine écoulée à l'hôpital, ce qui porte à 59 le nombre de personnes décédées de la covid-19 en milieu hospitalier, ainsi qu'une personne supplémentaire en EHPAD, portant à 7 le nombre total de personnes décédées en EHPAD. Au total, on dénombre donc 66 personnes décédées de la COVID 19 dans le département depuis le début de l'épidémie, dont 18 en l'espace d'un seul mois (depuis début septembre).**
- **58 personnes sont hospitalisées (+ 13) dont 12 en réanimation (+ 1),**
- **8 clusters sont actuellement en cours d'investigation par l'Agence régionale de santé PACA (+ 6 en une semaine).**

2. Au regard de l'évolution de l'épidémie, les mesures sanitaires suivantes sont entrées en application le 28 septembre et sont venues renforcer celles qui avaient été prises début septembre :

¹ Pour rappel, ce taux représente le nombre de nouveaux cas de COVID-19 diagnostiqués par un test PCR survenus sur les 7 derniers jours, rapportés au nombre d'habitants du département.

- Les soirées dansantes organisées dans un cadre commercial ou en lien avec des festivités locales interdites.
- Le port du masque est obligatoire dans l'espace public de certaines zones de 18 communes, dans un rayon de 30 mètres à proximité des établissements scolaires et dans les rassemblements de plus de 10 personnes.
- Les rassemblements familiaux et festifs de plus de 30 personnes sont interdits dans les ERP.
- Les soirées étudiantes sont suspendues.
- Pour l'ensemble du département, la vente d'alcool à emporter et la consommation d'alcool sur la voie publique sont interdites à compter de 20H.
- L'heure de fermeture des bars et restaurants est avancée à 01h00 dans les communes de plus de 2500 habitants et 00:00 dans les communes de moins de 2500 habitants.

Une prorogation de tout ou partie de ces mesures pour une durée de 15 jours supplémentaires est actuellement à l'étude et fait l'objet d'une concertation étroite avec les élus et les acteurs économiques du département.

3.Point sur les fermetures de classes en raison de la crise sanitaire.

Au 29 septembre, il ne reste plus que deux classes fermées tous niveaux confondus (enseignement primaire et secondaire) :

- une classe de 4ème au collège La Salle à Avignon, qui doit rouvrir le mercredi 30 septembre
- une classe de 3ème au collège d'Arbaud de Vaison-la-Romaine qui rouvrira le 5 octobre.

Considérant l'évolution préoccupante de l'épidémie, le préfet en appelle plus que jamais à la responsabilité de chacun pour que les mesures barrières soient respectées scrupuleusement pour protéger la santé des plus fragiles et préserver les capacités de notre système de santé :

- distanciation d'un mètre entre les personnes,
- port du masque quand cela est obligatoire ou que la distance ne peut être respectée,
- lavage des mains régulier,
- Aération régulière des locaux : 10 à 15 minutes deux fois par jour au minimum,
- Attention portée en milieu professionnel comme personnel aux situations de pause café, de repas, où le masque n'est plus porté.

Les gestes barrières et la distanciation sociale plus que jamais indispensables

#COVID19



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire



Les gestes barrières et la distanciation sociale plus que jamais indispensables

#COVID19

Préfecture de Vaucluse
Bureau de la Représentation de l'État et
de la Communication Interministérielle
Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

  @prefet84



www.vaucluse.gouv.fr